

Liste des délibérations examinées par le Bureau du lundi 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-trois octobre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Pascale PUIBASSET, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Olivier DAMEZ à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Jean-François BAULES, Laurence CRANSAC-VELARINO à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Mathieu BLESS, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Claude SOULIES, François VERGNES.

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

Décisions du Bureau

Décision n°	Point n°	OBJET DE LA DECISION	
50_2023DB	1	01- Acquisition et renouvellement de jeux et d'équipements sportifs dans les écoles de la Communauté d'agglomération - Modification de la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR)	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
51_2023DB	2	02- Rénovation énergétiques des bâtiments des écoles de Lasgrais, Labastide de Lévis, Puycelsi et du relais petite enfance (RPE) de Lisle sur Tarn – Modification de la demande de subvention au département (FDT) et actualisation du plan de financement	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
52_2023DB	3	03- Avis de la Communauté d'Agglomération sur la dérogation à la règle d'urbanisation limitée dans le cadre de la révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Loupiac au titre de l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
53_2023DB	4	04- Avis de la Communauté d'Agglomération sur la dérogation à la règle d'urbanisation limitée dans le cadre de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Vère Grésigne au titre de l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

A Técou, le 26 OCT. 2023



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Président,
Paul SALVADOR

Mise en ligne, Affichage le 27 OCT. 2023